

**CONTRAT DE MEMBRE AUXILIAIRE INTERVENU ENTRE
VIVACO, GROUPE COOPÉRATIF ci-après appelé la COOPÉRATIVE**

et

Nom : _____ Folio (no de client) : _____
ci-après appelé **L'ADHÉRENT**

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone: (_____) ____ - ____ Cell : (_____) ____ - ____

Courriel* _____

Ouverture de compte annexée _____ OU achat comptant seulement _____

Profil particulier _____ OU Profil entrepreneur/commercial _____

Nom au registre des entreprises _____

Si vous êtes producteur agricole, un autre formulaire d'adhésion pour membre sociétaire vous sera acheminé à l'adresse indiquée.

1. **L'ADHÉRENT** demande à être admis à titre de **membre auxiliaire** de la **COOPÉRATIVE** et déclare qu'ayant pris connaissance de l'objet pour lequel la **COOPÉRATIVE** a été constituée, il est en mesure d'y participer à titre de **membre auxiliaire**.
2. À compter de la signature de la présente, et tant et aussi longtemps qu'il sera **membre auxiliaire** de la **COOPÉRATIVE**, **L'ADHÉRENT** s'engage:
 - a) À souscrire et à détenir en tout temps cinq (5) parts sociales de qualification série "privilégié A" d'une valeur nominale de 10,00\$ chacune.
 - b) À payer ces dites parts sociales de qualification conformément aux conditions stipulées aux règlements de la **COOPÉRATIVE**, soit: **50,00\$ COMPTANT** ou **20,00\$ COMPTANT**, le solde étant payable par les ristournes déclarées.
 - c) À respecter intégralement tous les règlements, résolutions et décisions actuels ou futurs de la **COOPÉRATIVE** et de son Conseil d'administration, le membre se déclarant être lié par ces derniers actuellement en vigueur ou le cas échéant, lorsque décrété, comme s'il y avait personnellement consenti.
3. Le présent contrat est sujet à approbation par le Conseil d'administration de la **COOPÉRATIVE**.
4. Veuillez prendre note que si votre compte est inactif (aucun achat) pendant une période de 10 ans, la **COOPÉRATIVE** se réserve le droit de fermer votre compte qui sera retiré des membres actifs. Votre part de membre sera alors transférée dans un fonds dédié à la relève agricole et à la jeunesse.
5. En signant ce document, vous nous autorisez à conserver vos renseignements personnels. Soyez assurés que nous avons mis en place des mesures de protection des Renseignements personnels conformément aux lois applicables au Québec et au Canada. Pour en savoir plus sur notre mode de gestion de ces lois, veuillez communiquer avec nous vieprivee@vivaco.coop.

*Votre courriel nous permettra de vous communiquer des informations importantes au besoin en plus de vous tenir informés de nos promotions et activités. Notez que vous pourrez retirer votre adresse de la liste de distribution en tout temps.

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT _____

À _____ En date du _____

Qui peut devenir membre auxiliaire?

Tous les clients de la **COOPÉRATIVE** qui n'ont pas le statut de producteur agricole.

Si vous êtes producteur, vous faites partie d'une autre catégorie de membres et devez communiquer avec le responsable des relations sociétaires 819 758-4770.

Quels sont les avantages à devenir membre auxiliaire?

- Possibilité de bénéficier de **ristournes** calculées d'après le montant total de vos achats durant l'année (1^{er} nov. au 31 oct.)
- **Promotions** spécifiques réservées aux membres.
- Reconnaissance de votre statut de membre dans **tous les secteurs** de la **COOPÉRATIVE**.
- Découvrez tous les avantages membres sur notre site internet vivaco.coop section Devenir membre.

Comment devenir membre?

Remplir et signer le contrat d'adhésion (au verso)

Verser un minimum de 20\$ pour souscrire à votre part de qualification. En tout, la part de qualification totalise un montant de 50\$. Si vous souscrivez un minimum de 20\$, les 30\$ restants seront prélevés sur le montant de vos futures ristournes jusqu'au versement complet des parts. Vous pouvez aussi décider d'acquitter le tout en un seul versement comptant.

Une fois les documents remplis...

Votre demande sera traitée et nous vous ferons parvenir par la poste votre numéro de membre et quelques documents explicatifs. Suivant les politiques de la coopérative, le conseil d'administration se réserve le droit de rejeter l'adhésion d'un membre.

Votre numéro de membre est **valide dans tous nos secteurs** : Centre de rénovation, machinerie, dépanneur et station-service, épicerie.

Il sera très important de mentionner votre numéro de membre au commis lors de tous vos achats afin que nous puissions cumuler votre volume d'achat annuel servant à calculer votre ristourne.

Questions fréquemment posées

Puis-je être remboursé de ma part sociale (50\$) ?

Oui. Si vous déménagez dans une autre région ou si vous n'êtes plus en mesure d'utiliser les services offerts. Pour ce faire, vous devez demander à votre coopérative. Lors d'un décès, la coopérative rembourse la part de membre à la succession.

Dois-je avoir un compte à la coopérative pour être membre?

Non. Vous pouvez être membre tout en achetant comptant. Nous vous transmettons alors un numéro qui correspond à votre dossier de membre dans nos fichiers et grâce auquel est enregistré votre volume annuel d'achat.

Si j'ai un numéro de compte, suis-je automatiquement membre?

Non. Le fait d'avoir un numéro de client ne vous confère pas automatiquement le statut de membre. Vous devez avoir rempli le contrat d'adhésion et souscrit à votre part de qualification. Lorsque vous devenez membre, votre numéro de membre et de client ne fait qu'un. C'est à l'écran du commis qu'est indiqué votre statut de membre.

Le commis qui m'a servi est